

► **Le fonds de dotation COMPASSION soutient les 4 programmes d'ANAK-Tnk à Manille.**

- pour les **enfants des rues**,
- pour les **enfants des bidonvilles**,
- pour les **enfants chiffonniers**,
- pour les **enfants handicapés**.

Plus de 2.000 enfants bénéficient chaque jour du soutien d'ANAK-Tnk, articulé autour de 4 priorités :

- **Education :** Nous accompagnons chaque enfant tout au long de son cursus scolaire, que nous adaptons selon ses besoins.
- **Santé :** Nous offrons à chaque enfant un suivi médical adapté et formons les communautés locales aux règles élémentaires d'hygiène et de santé.
- **Nutrition :** Nous offrons des repas équilibrés aux enfants et des formations pratiques en nutrition aux communautés locales.
- **Protection :** Nous assurons un soutien psychologique et juridique reposant sur une charte de prévention et de protection de l'enfance.

Quelques coûts pour construire un avenir aux enfants déshérités de Manille

- 11 960 € :** sont nécessaires pour assurer le fonctionnement d'un centre dans les bidonvilles durant une année.
- 38 300 € :** représentent les dépenses médicales au sein de la fondation pour un an.
- 59 800 € :** permettent de subvenir au programme «Chiffonniers» pour 1 an.
- 158 750 € :** assurent la totalité des dépenses de nourriture pour 1 an sur l'ensemble de la fondation.
- 1 196 000 € :** total des dépenses annuelles pour l'ensemble des programmes.

► **Ils en parlent mieux que tout autre**



“

« Ce qui m'impressionne le plus, c'est que la plupart des gens qui nous aident ne nous connaissent pas. J'aimerais tant les rencontrer un par un, pour leur dire ce merci qui prouverait qu'ils ne nous ont pas tendu la main en vain. »

Jolitz, 22 ans, aidé par ANAK-Tnk depuis 15 ans.

”

“

Plus de vingt années d'expérience au service des enfants les plus défavorisés nous ont prouvé, indubitablement, que les plus petits ont avant tout soif d'amour et d'attention, ce qui exige notre fidélité et notre persévérance. La beauté de notre don, quel qu'il soit, réside donc sans aucun doute dans le fait qu'il n'est que le reflet de ce que notre cœur veut crier. Tout ce qui n'est pas donné est perdu.



Abbé Matthieu Dauchez,
Directeur des programmes à Manille

”

► **Contactez-nous ou demandez un rendez-vous :**

✉ **Par mail :** contact@fonds-compassion.org

☎ **Par téléphone :** +33 (0)1 39 51 08 79

► **Plus d'informations :**

www.fonds-compassion.org

Legs, Donation et Assurance vie

► **Transmettez leur la chance d'un avenir meilleur**



un fonds de dotation créé par

Le mot des Présidents

Fondée en 1998, ANAK-Tnk vient en aide aux enfants les plus défavorisés de Manille, capitale des Philippines. Notre mission est de rendre aux enfants les plus défavorisés leur dignité et leur sourire.

Notre action repose exclusivement sur les dons de nos bienfaiteurs. Les legs, donations et assurance-vie sont pour nous le gage de pouvoir agir durablement pour offrir à ces enfants un avenir plus serein.

Pascal Breton,
Président ANAK-Tnk



Ces ressources nouvelles reçues par le fonds de dotation COMPASSION permettront d'assurer à moyen / long terme le financement d'actions précises sur le terrain.

Vous avez constitué un patrimoine tout au long de votre vie et vous souhaitez en transmettre tout ou partie. Votre générosité nous touche

et porte en elle un message d'amour auprès de ces enfants qui en ont souvent été privés. Vous leur permettrez de sortir de la pauvreté, de pouvoir vivre, aller à l'école, s'amuser comme tout enfant devrait pouvoir le faire aujourd'hui et construire leur vie d'adulte.

François Barthalon,
Président du fonds
de dotation COMPASSION

Du fond du cœur, au nom des enfants, nous vous remercions de votre confiance et générosité.



Comment aider ces enfants ?

Le legs pour transmettre après votre départ

Faire un legs au fonds de dotation COMPASSION, c'est décider de votre vivant que tout ou partie de vos biens seront transmis en respectant les droits de vos héritiers.

Différentes formes de Legs existent :

Legs universel :

Vous transmettez l'intégralité de votre patrimoine à un ou plusieurs légataires clairement désignés, dont le fonds de dotation COMPASSION peut faire partie.

Legs à titre particulier :

Vous léguiez au fonds de dotation COMPASSION un bien précis : maison, actions, bijoux, compte bancaire ou don d'argent.



Prenez conseil auprès de votre notaire, il saura vous guider pour organiser au mieux la transmission de vos biens en faveur du fonds de dotation COMPASSION.

La donation pour agir maintenant

La donation vous permet de transmettre de votre vivant la propriété d'un bien mobilier ou immobilier au fonds de dotation COMPASSION.

Il existe 3 types de donation :

- La donation en pleine propriété qui consiste à céder définitivement la propriété d'un bien mobilier, immobilier, d'une somme d'argent ou d'un portefeuille d'actions.
- La donation en nue propriété qui permet de transférer la propriété d'un bien au fonds de dotation COMPASSION tout en conservant l'usage pour vous ou un tiers.
- La donation temporaire d'usufruit permet de transmettre pour une durée déterminée l'usage d'un bien ou des revenus qu'il génère. A l'issue de cette période, vous en récupérez la propriété et l'usage.

L'assurance vie pour donner simplement

Vous pouvez transmettre tout ou partie d'un contrat d'assurance-vie au fonds de dotation COMPASSION : il vous suffit de le désigner comme bénéficiaire de votre contrat en spécifiant la part que vous souhaitez lui attribuer. Si vous avez déjà un contrat, vous pouvez rajouter le fonds de dotation COMPASSION comme nouveau bénéficiaire ou bénéficiaire supplémentaire.

A votre décès vous transmettez ainsi un capital exonéré d'impôts et de droits de succession.